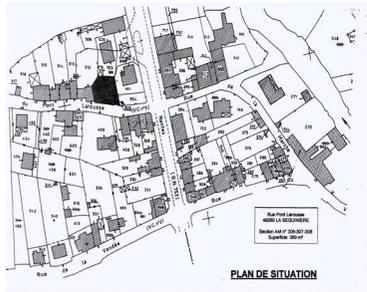


Vous souhaitez réaliser une clôture

Le dossier est à déposer en mairie en 2 exemplaires. Le délai d'instruction de droit commun est de 1 mois.

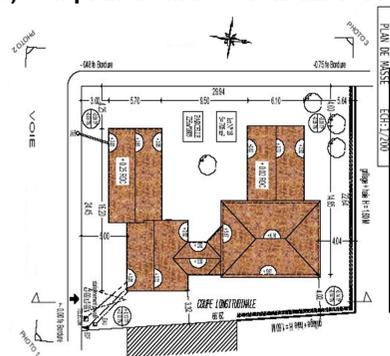
1) **Un formulaire** : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

2) **Un plan de situation du terrain**



Il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir quelles règles d'urbanisme s'appliquent dans la zone où est situé votre projet.

3) **Un plan de masse coté dans les 3 dimensions**



Il présente le projet dans sa totalité. Il permet de vérifier que les futures constructions respectent les différentes règles d'implantation et de hauteur, y compris par rapport aux constructions existantes, s'il y en a.

Il permet également de connaître le projet d'aménagement du terrain, l'organisation des accès à la voie publique et des branchements sur les réseaux.

4) **Une représentation de l'aspect extérieur**



5) **Une notice décrivant le terrain et présentant le projet**

La notice présente le projet en décrivant notamment la nature et la couleur des matériaux apparents, ainsi que le parti pris pour assurer sa bonne insertion dans l'environnement naturel et/ou bâti.

6) **Une photographie** permettant de situer l'emplacement futur de la clôture

